



COMMUNE
DE
TOURVILLE-SUR-ARQUES

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2019 Compte-rendu

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril 2019 à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 25 mars 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr AVISSE Lionel, Maire.

Etaient présents : Mr AVISSE Lionel, Maire, Mme BOULAIS Dominique, Mr Max GUYOUMARD et Mr FLAMANT Laurent, adjoints,
Mr CHARASSE Louis, Mme BOITOUT Marie, Mme PERARD Cécile, Mr RENAUT Raphaël et Mr MAUROUARD Manuel, formant la majorité des conseillers en exercice.

Excusés : Mme GRICOURT Martine (Pouvoir à Mme BOULAIS Dominique)
Mme RENAUDIE Danielle (Pouvoir à Mr RENAUT Raphaël)
Mr FABIL Gérard (Pouvoir à Mr AVISSE Lionel)
Mme RICHARD Aurélie (Pouvoir à Mr FLAMANT Laurent)

Absent non excusé : Mr FAUVEL Antoine

Membres en exercice : 14 présents : 9 votants : 13

Secrétaire de séance : Mr MAUROUARD Manuel

A 18H 30 Mr le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 mars 2019

Le Procès-verbal de la séance du 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Approbation du Compte de Gestion 2018

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Madame Edith LORIO, Receveur municipal, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoption du Compte Administratif 2018

Affectation du résultat 2018.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du compte administratif 2018,

Considérant que Mr CHARASSE Louis, conseiller municipal, doyen, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mr CHARASSE Louis, Conseiller municipal, pour le vote du compte administratif,
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, à la majorité de 7 voix Pour et 1 abstention, APPROUVE le compte administratif 2018,

Et, constatant que celui-ci fait apparaître

- un excédent global de fonctionnement de	137 191.87 €
- un déficit global d'investissement de	26 809.99 €
- un résultat de clôture de l'exercice 2018 de	110 384.88 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report en fonctionnement à nouveau	91 684.88 €
- Virement à la section d'Investissement au 1068	45 506.99 €

-RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser pour un montant de 18 700.00 €

-ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Budget Primitif 2019

Après les propositions de la commission Voirie-Travaux du 7 mars 2019 et de la commission Budget-Finances du 18 mars 2019, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2019. Mr le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie qui présente le détail des propositions de dépenses et de recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement de ce budget.

Celui-ci s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 832 155.00 €

Chap. 011	Charges à caractère général	351 300.12
Chap. 012	Charges de personnel	288 100.00
Chap. 014	Atténuation de produits	38 150.00
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	52 379.35
Chap. 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	28 615.53
Chap. 65	Charges de gestion courantes	51 210.00
Chap. 66	Charges financières	18 600.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 800.00

- Recettes : 832 155.00 €

Chap. 002	Excédents antérieurs reportés	91 684.88
Chap. 013	Atténuation de charges	8 000.00
Chap. 70	Produits de gestion courante	76 500.00
Chap. 73	Impôts et taxes	342 450.12
Chap. 74	Dotations, subventions, participations	203 600.00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	7 760.00
Chap. 77	Produits exceptionnels	2 160.00

Section d'Investissement

- Dépenses : 229 768.00 € (Dont 18 700.00 € de Restes à reporter)

Chap. 001	Déficit antérieurs reportés	26 809.99
Chap. 020	Dépenses imprévues	5 000.00
Chap. 16	Remboursement d'emprunts et dettes	53 000.01
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	7 100.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	79 501.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	39 660.00

- Recettes : 229 768.00 €

Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	52 379.35
Chap. 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	28 615.53
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	15 506.13
Chap. 13	Subventions d'investissement	54 800.00
Chap. 16	Emprunts et Dettes assimilés	32 960.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	45 506.9

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des Voix Pour le budget primitif 2019.

Fournitures scolaires Ecoles communales Année 2019-2020

Sur proposition de Mr le Maire et de la Commission Finances, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des voix Pour une participation aux frais de fournitures scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune de :

- 60 € par enfant scolarisé à la rentrée 2019-2020

Les dépenses sont imputées au compte 6067 du budget de fonctionnement de la Commune.

Bons de fournitures Scolaires : rentrée septembre 2019.

Mr le Maire propose de reconduire les dispositions adoptées les années précédentes pour l'attribution d'un bon d'achat de fournitures scolaires pour le collège Cocteau d'Offranville ou d'une carte cadeau Auchan aux élèves de moins de 18 ans le jour de la rentrée scolaire, domiciliés dans la commune et inscrits dans un établissement secondaire ou technique, et d'en fixer le montant à 25 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, approuve cette proposition.

La dépense sera imputée à l'article 6714 du budget. Cette carte ou bon d'achat sera délivré à partir du lundi 15 juillet 2019 et jusqu'au 13 septembre 2019 au plus tard, au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture en justifiant du domicile et de la scolarité.

Cartes cadeaux Agent Noël 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des Voix Pour, autorise le maire à délivrer une carte cadeaux aux agents en activité en fin d'année, d'une valeur de **70.00 €** par agent.

La dépense sera imputée à l'article 6232 du budget.

Subventions 2019 : Ecoles communales et CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité des voix Pour accorde une subvention :

-Au CCAS pour l'année 2019 de	6 000 €
-A l'école primaire pour projet pédagogique	
sur dossier approuvé par le Conseil Municipal	2 000 €
-Aux écoles pour spectacle Arbre de Noël 2019	250 €

La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget.

2019 - Subventions aux associations – Prévoyance du personnel

Considérant la proposition de la commission Finances de reconduire le montant des subventions aux associations communales, et la participation employeur à la Prévoyance des agents, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des Voix Pour, le versement des subventions suivantes :

- aux associations de la Commune :

- Etoile Sportive Tourvillaise.....	2600 €
- ACPG CATM	360 €
- Ass'matinales	360 €
- Loisirs et Fêtes.....	360 €
- Gymnastique volontaire.....	360 €
- Danse avec Tourville	360 €

Les associations de la Commune devront présenter une demande motivée et présenter leur compte financier équilibré pour percevoir la subvention.

Aucune subvention ne sera versée aux associations des autres communes pour les Tourvillais inscrits et licenciés dans des activités non proposées par notre Commune.

Les Subventions exceptionnelles seront soumises à l'approbation du Conseil municipal, selon nécessité.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget.

Tarif cantine : Rentrée scolaire 2019

Mr le Maire et la Commission Finances proposent une augmentation des tarifs de cantine pour équilibrer les augmentations du fournisseur et maintenir la participation communale au coût des repas en dessous de 16 %, non inclus les frais de personnel supplémentaires pour les enfants de maternelle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix une augmentation des tarifs de cantine à partir de la rentrée du 2 septembre 2019, soit :

1 ^{er} enfant :	4.35 € le repas
2 ^{ème} enfant et suivants :	4,05 € le repas

Le budget communal supportera la dépense supplémentaire sur le compte 6042.

Mr le Maire, s'engage à reconsidérer l'application de ces tarifs pour la rentrée 2020.

Impôts - Taux des Taxes : Année 2019

Sur proposition de Mr le Maire et de la Commission Finances réunie le 18 mars 2019, pour compenser la fiscalisation des syndicats supprimée sur les feuilles des contribuables et à la charge de la commune, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des voix les taux suivants pour l'année 2019,

Ce qui donne pour 2019 :

	<i>Ancien taux</i>		
- Taxe habitation.....	13.20 %	(10.20 %)	+ 3 points
- Taxe foncière bâtie.....	25.14 %	(25.14 %)	0
- Taxe foncière non bâtie.....	48.52 %	(48.52 %)	0

Budget de fonctionnement 2019 : Achat d'un Véhicule neuf FIAT DOBLO CARGO FT 1.4 ie 95 PACK - Financement Crédit-bail

Suite à l'avis favorable de la Commission Budget-Finances, Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune de remplacer le véhicule DACIA LOGAN Pick-up affecté aux services techniques, usagé et n'ayant plus les caractéristiques requises pour les besoins du service.

Mr le Maire a sollicité les différents prestataires. La proposition du fournisseur CARROSSERIE DIEPPOISE ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES correspond aux attentes communales sur le « Matériel » et le « Financement » en Crédit-bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour :

-Approuve l'achat d'un nouveau Véhicule utilitaire FIAT DOBLO CARGO FT 1.4 ie 95 PACK, Essence, siège 3 places, équipé d'un crochet d'attelage, marquages Logo, gyrophare, au prix de 16 409.50 € TTC chez CARROSSERIE DIEPPOISE ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES,

-Vote le mode de financement par Crédit-bail auprès de l'organisme de financement FCA Leasing France pour un montant financé TTC de 19013.69 € assurances ICP et intérêts compris,

-avec un remboursement en 48 échéances mensuelles de 350.59 € TTC (ou 16 échéances trimestrielles de 1051.77 TTC) + 1 échéance initiale de 2021.33 € financée par la reprise de l'ancien véhicule DACIA LOGAN Pick-up, à compter du mois de livraison du véhicule, valeur de rachat fin de financement : 164.04 € TTC, et frais d'inscription au greffe.

-Décide de vendre l'ancien Véhicule utilitaire DACIA LOGAN à CARROSSERIE DIEPPOISE ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES, pour un montant de 2000.00 € Net, somme servant d'apport et de 1^{ère} mensualité sur l'achat du nouveau véhicule.

-La dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6122.

SDE 76 – Avant-Projet Opération ARMOIRE Eclairage Public

Dossier : M2381 –AVP version 1-1-1 Projet-EP-2019-0-76707-M2381

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **Projet-EP-2019-0-76707-M2381** et désigné « Route des Coteaux » dont le montant prévisionnel s'élève à 4578.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de **1879.25 € TTC**, et demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.

Subvention Collège Cocteau Offranville - Année scolaire 2018-2019

Mr le Maire rappelle la dissolution du syndicat intercommunal du collège Cocteau d'Offranville en 2017. Il rappelle également que le Conseil municipal a émis un avis favorable pour une participation financière annuelle de 30 € par élève Tourvillais scolarisé au collège.

Tenant compte, d'une part, qu'il n'y a plus de contribution annuelle versée au profit d'un syndicat, et d'autre part qu'il y a 63 élèves tourvillais scolarisés en 2018-2019, le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, accepte le versement d'une subvention de 1890 € au profit du collège Cocteau d'Offranville au titre de l'année scolaire 2018-2019 (chapitre 11, article 657361).

Suppression de poste au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe au 1^{er} juillet 2019

Le Responsable des Services techniques au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe, a fait valoir ses droits à la retraite et sera radié des cadres à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le nouveau recrutement est prévu sur un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet. Il y a lieu de supprimer le poste d'Adjoint Technique territorial Principal de 1ère classe Temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, décide de supprimer un poste à temps complet au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2019.

Création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison du remplacement du Responsable des services techniques. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, décide de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe relevant de la catégorie hiérarchique C2 pour effectuer les missions de Responsable des Services Technique à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 13 mai 2019 et autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif de l'année 2019.

Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Après l'exposé du budget de fonctionnement 2019, Mr le Maire informe le Conseil municipal de l'éventuelle difficulté de régler les factures et charges à compter du 3^{ème} trimestre 2019, compte tenu du versement tardif dans l'année de certaines dotations.

Afin d'anticiper tout problème de trésorerie et considérant que la commune doit être en mesure de faire face aux dépenses engagées dès qu'elles sont approuvées par le budget, indépendamment des encaissements de recettes, le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour décide d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 60 000 € (soixante mille euros) auprès de la Banque « Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine » considérant sa proposition comme la plus satisfaisante pour la commune, pour une durée d'un an à la date de signature du contrat, à taux révisable indexé, avec un minimum de tirage de 15000 €, et 110 € de commission et de frais à la mise en place.

Emprunt Court Terme Préfinancement FCTVA Budget 2019

Après l'exposé du budget d'Investissement 2019, Mr le Maire informe le Conseil municipal de la difficulté de payer la totalité des factures correspondant aux dépenses d'Investissement et notamment la TVA qui ne sera remboursée qu'en 2021 par le bais du FCTVA versé par la Préfecture.

Afin d'anticiper tout problème de trésorerie, le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, décide de souscrire un emprunt court terme de 15 000 € (quinze mille euros) maximum, auprès de la Banque « Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine » considérant sa proposition comme la plus satisfaisante pour la commune, pour une durée totale de deux ans maximum à la date de signature du contrat, taux fixe, avec paiement du capital en fine, et 50 € de frais à la mise en place, remboursement des intérêts par trimestrialités et possibilité de remboursements anticipés sans pénalités moyennant un préavis de 30 jours.

Emprunt Court Terme Préfinancement Subventions Budget 2019

Après l'exposé du budget d'Investissement 2019, Mr le Maire informe le Conseil municipal de la difficulté de payer la totalité des factures correspondant aux dépenses d'Investissement et notamment la part subventionnée qui ne sera remboursée que plusieurs mois après l'acquittement des factures par les différents co-financeurs (Préfecture, Conseil départemental, EPCI, FAFA)

Afin d'anticiper tout problème de trésorerie, le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, décide de souscrire un emprunt court terme de 54 800 € (cinquante-quatre mille huit cents euros) maximum, auprès de la Banque « Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine » considérant sa proposition comme la plus satisfaisante pour la commune, pour une durée totale de deux ans maximum à la date de signature du contrat, taux fixe, avec paiement du capital en fine, et 80 € de frais à la mise en place, remboursement des intérêts par trimestrialités et possibilité de remboursements anticipés sans pénalités moyennant un préavis de 30 jours.

Emprunt Travaux cavité souterraine cimetière Budget 2019

Après l'exposé du budget d'Investissement 2019, Mr le Maire informe le Conseil municipal de la difficulté de payer la totalité des factures correspondant aux dépenses d'Investissement et notamment les travaux exceptionnels dus à la cavité souterraine dans le cimetière communal, dont l'étude finale n'est pas connue.

Afin d'anticiper tout problème de trésorerie, le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, décide de souscrire, en cas de nécessité, un emprunt de 20 000 € (vingt mille euros) maximum, auprès de la Banque « Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine » considérant sa proposition comme la plus satisfaisante pour la commune, pour une durée de quatre ans maximum à la date de signature du contrat, taux fixe, ainsi que les frais à la mise en place, remboursement des intérêts par trimestrialités et possibilité de remboursements anticipés sans pénalités moyennant un préavis de 30 jours.

Vente du presbytère : négociation du prix de vente

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n° 2018-024 du 29 mars 2018, n° 2018-040 du 15 octobre 2018 et n° 2019-008 du 18 mars 2019 relatives à la vente du presbytère et des conditions définies, notamment le prix de vente à 155000 €.

Des visites sont actuellement en cours avec possibilité d'offre de la part des éventuels acheteurs.

Considérant la nécessité de travaux conséquents et la viabilisation par l'installation de nouveaux réseaux de l'immeuble, il demande au Conseil municipal de fixer un prix minimum de vente dans l'hypothèse d'une négociation à court terme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour décide de fixer le prix de vente minimum du presbytère à 130 000 € (cent trente mille euros),

Communications et informations diverses

Logements indignes et très dégradés

Aux côtés des collectivités et de l'Etat, INHARI s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et accompagne les propriétaires occupants qui souhaitent sortir d'une situation d'insalubrité :

- > visite du bien concerné
- > interface avec le Pôle LHI
- > diagnostic et étude financière, technique et fiscale
- > recherche des financements mobilisables ...

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Travaux de remise aux normes, travaux d'adaptation à la perte de mobilité, travaux de rénovation énergétique, travaux de sortie d'insalubrité...

Deux dossiers sont en cours d'examen dans notre commune.

PLU

La mission de mise à jour du recensement des cavités souterraines pour le plan RISQUES du PLU a été confiée au CEREMA. Remise du dossier mi-mai 2019.

Prochain Conseil municipal : Mercredi 12 juin 2019 à 18 h30

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire Clôture la séance du Conseil municipal à 20h35.